

COMPTE RENDU

Réunion du 1er comité de pilotage d'animation du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault »

FR9101388

du 12/11/2014

Présents :

BENE Laure	Chef de projet GSF/Natura 2000 Communauté de communes Vallée de l'Hérault
BORG Hubert	Adjoint Mairie de Saint Guilhem le Désert
BRUNET Patrick	Président du Comité départemental de spéléologie
CARCELLER Claude	Maire de Montpeyroux
CHOUPIN Méline	Technicienne Natura 2000 - Communauté de communes Vallée de l'Hérault
COLOMBANI Jacques	Conseiller municipal Saint Martin de Londres
DERBOVEN Georges	Association « Amis de Saint Guilhem le Désert »
DOUTREMEPUICH Philippe	Maire de Causse-de-la-Selle
ELALOUF Zeldia	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34
GALANT Philippe	Direction Régionale des Affaires Culturelles - LR
GILLIOZ Lucie	Fédération régionale des chasseurs - LR
ISSERT Michel	Maire de Saint Bauzille de Putois - SIVU du massif du Monnier
LACAZE David	Administrateur Conservatoire des Espaces Naturels - LR
MARTINEZ Yves	Hérault Sport
MAS Pierre	Conseiller municipal Argelliers
MICOLA Sylvain	ADVAH Chambre d'agriculture 34
MOREAU Lucie	Coordinatrice Agenda 21 Communauté de communes du Clermontais
NOEL Bastien	Adjoint mairie d'Aniane
NORMAND Jean-François	UNICEM – Groupe Colas
OLRY Yves	Direction Départementale de la Cohésion Sociale 34
PERETTI Mathieu	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34
PLANTIER Alain	Adjoint mairie de Pégairolles de Buèges
RAVEL Eric	Fédération de pêche Hérault
RIGAUD Jacques	CG 34 – Président Pays Aigoual Cévennes Vidourle – Président de la communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises - Président du SIVU Ganges le Vigan
RIVIERE Marc	Conseiller municipal Saint-Bauzille-de-Putois
SAYAG Albert	Directeur adjoint - Communauté de communes Vallée de l'Hérault
TIBAUT Aurélie	Chargée de mission Natura 2000 - Communauté de communes Grand Pic St-Loup
VEZINHET Serge	Administrateur à la Fédération Départementale des chasseurs Hérault
VILLARET Louis	Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Excusés :

BARBE Alain	Président de la communauté de communes Grand Pic Saint Loup
CARIBENT Rémy	Président de l'association des Propriétaires riverains du fleuve Hérault
De BOUSQUET Pierre	Préfet de l'Hérault
CARRE Blandine	Groupe chiroptères LR
GUIRAUD Pierre	Président Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault
NACHEZ Marie-Françoise	Maire Arboras
PIERRUGUES Georges	Maire Argelliers
PITMAN Michel	Président du groupement des APN

Pouvoirs :

M. Alain BARBE (Président de la communauté de communes Grand Pic Saint Loup) a donné pouvoir à M. DOUTREMEPUICH.

M. Pierre GUIRAUD (Président du Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault) a donné pouvoir à M. VILLARET.

Pièces jointes :

- Diaporama de présentation de la réunion
- Rapport d'activités

Ordre du jour

- 1- Election du président du Comité de Pilotage
- 2- Rappel : présentation rapide du site
- 3- Présentation et bilan de la 1^{ère} année d'animation
- 4- Perspectives de la 2^{ème} année d'animation

M. VILLARET, président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, accueille les participants et annonce que la présence (ou la représentation) de 15 membres du collège des élus va permettre l'élection du président du Comité de pilotage.

M. BORG demande au Président de pouvoir respecter une minute de silence à la mémoire de Rémi Fraisse, mort pour défendre une cause environnementale.

M. VILLARET déplore fortement ce drame humain dans un état de droit.

I. Election du président du Comité de pilotage

M. PERETTI rappelle le contexte réglementaire de l'élection. Il demande aux candidats de se manifester.

M. VILLARET propose la candidature de M. CARCELLER. Ce dernier, Maire de Montpeyroux depuis 1995 et Vice-président de la CCVH depuis 2001, expose son engagement en faveur de l'environnement, de la lutte contre les incendies de forêt et du pastoralisme, notamment à travers la construction d'une bergerie sur sa commune. Il explique qu'à travers son poste de responsable d'une base de plein air de réinsertion, il a largement parcouru les voies d'escalades, sentiers, cavités du massif et le fleuve.

M. BORG est également candidat et se présente comme militant écologiste indépendant. Il s'est notamment engagé fortement contre le projet de captage d'eau potable à la source des Cents Fonds. La commune de Saint-Guilhem-le-Désert s'implique dans la gestion de 39 km² sur le massif des Monts de Saint-Guilhem. Il précise que la commune s'est engagée récemment en signant une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels.

A l'issue du dépouillement du scrutin à bulletin secret, Mme ELALOUF annonce que M. CARCELLER est élu à 14 voix contre 1.

M. CARCELLER remercie les électeurs pour la confiance accordée.

M. BORG félicite M. CARCELLER. Il s'interroge toutefois sur le cumul de ses charges et se demande s'il aura le temps de s'investir dans cette importante démarche. Enfin, il espère que la commune de Saint-Guilhem ne sera pas exclue.

M. CARCELLER explique qu'il n'est à présent plus président du Syndicat du Drac ; il n'a actuellement que deux mandats : maire et vice-président de la communauté de communes. Il a donc tout le temps nécessaire pour s'investir pleinement dans cette mission stratégique.

Par ailleurs, M. CARCELLER connaît très bien le territoire de la commune de Saint-Guilhem qui est une commune mythique, qui ne sera pas oubliée. Il ajoute que beaucoup nous envie pour la qualité de notre territoire.

M. DOUTREMEPUICH, au nom du président de la Communauté de communes Grand Pic Saint Loup et en son nom propre, tient à saluer M. DONNADIEU, ancien président du comité de pilotage et à féliciter M. CARCELLER qui s'était impliqué lors des réunions Natura 2000 sur Montpeyroux. Il exprime vivement son inquiétude vis-à-vis des financements sur le dispositif Natura 2000 : il serait regrettable que l'Etat et la Région se désengagent et que nous ne puissions honorer les engagements pris envers de nombreux acteurs locaux (chasseurs, agriculteurs, ...). L'ensemble des acteurs se sont aujourd'hui beaucoup investi dans ce dispositif en faveur de la biodiversité, il compte sur les services de l'Etat pour soutenir fortement la démarche.

M. CARCELLER explique qu'il a l'habitude d'aller au bout des choses et que Natura 2000 n'est pas un gendarme et doit permettre de faire prendre conscience qu'il faut préserver ce site remarquable. Si nous ne le préservons pas, nous serons nous-mêmes en danger. Ce territoire constitue par ailleurs le fond de commerce de nombreuses activités socio-économiques, il est important de trouver un juste équilibre.

M. BORG demande expressément à chacun de bien respecter le Code de l'Environnement et demande que les services de l'Etat y veillent.

M. LACAZE confirme que tout le monde doit respecter la loi, y compris M. BORG.

M. BORG souhaite répondre à ces propos.

M. RIGAUD et l'auditoire suggèrent que l'on se recentre sur l'ordre du jour.

M. CARCELLER rappelle que le COPIL Natura 2000 n'est pas le lieu approprié pour ce genre de débat et propose que cette conversation se poursuive en dehors du cadre de cette réunion.

M. BORG quitte la séance.

2. Rappel : présentation rapide du site

A l'appui du diaporama, Mme BENE présente rapidement les grands enjeux du site.

3. Présentation et bilan de la 1^{ère} année d'animation

A l'appui du diaporama, Mme CHOUPIN présente toutes les actions menées au cours de cette première année d'animation.

4. Perspectives de la 2^{ème} année d'animation

Mme BENE présente les actions envisagées pour la deuxième année d'animation.

Les participants sont invités à s'exprimer sur les actions présentées.

M. GALANT suggère, pour toute action sur les cavités, de contacter en amont les services de la DRAC pour prendre en compte également le patrimoine archéologique.

M. MICOLA complète au sujet du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) : il couvre un vaste territoire allant au-delà du site Natura 2000 et fait l'objet d'un travail de collaboration, notamment entre la Chambre d'agriculture et les Communautés de communes Grand Pic Saint Loup et Vallée de l'Hérault. Ce PAEC doit permettre la mise en œuvre des contrats agricoles proposés dans les Documents d'objectifs.

Il explique que l'on est à l'aube d'une période d'inconnu au niveau financier, ajoutant que la mise en place d'un appel à projet se traduit par la mise en concurrence de tous les projets régionaux. Il est difficile de dire s'il sera possible de satisfaire tous les besoins, de répondre à tout le potentiel du territoire en termes de contractualisation.

Au sujet de l'étude projetée sur le pique-prune, M. CARCELLER précise que ce n'est pas uniquement cette espèce qui va pouvoir bénéficier des mesures de gestion, mais c'est tout l'écosystème. Cela contribue aussi à la préservation des paysages et du cadre de vie. Il est important d'avoir une vision globale.

Mme CHOUPIN informe de la réception d'un courrier de l'association des propriétaires riverains du fleuve Hérault. Il est demandé de classer le fleuve Hérault en 1^{ère} catégorie.

M. RAVEL explique que le classement d'une rivière est lié au peuplement piscicole de la rivière. Concernant la 1^{ère} catégorie, elle s'applique aux cours d'eau à salmonidés (truites et saumons) dont il faudrait s'assurer de la présence sur les secteurs mentionnés, par une expertise scientifique. Il ajoute que sur les cours de 1^{ère} catégorie, la pêche ne peut s'exercer que 6 mois par an, dont l'été.

Un courrier de réponse sera fait par la CCVH.

M. ISSERT demande si l'étude sur la ripisylve prendra en compte l'aspect inondation, et demande confirmation que des arbres pourront être coupés, si nécessaire.

Mme CHOUPIN confirme que le plan de gestion qui sera proposé n'intégrera pas uniquement l'enjeu écologique mais qu'il devra également composer avec tous les autres enjeux liés à la ripisylve, notamment vis-à-vis des crues mais aussi vis-à-vis des autres usages des berges de l'Hérault, par exemple la baignade. Donc si pour raison de sécurité, des arbres ou des embâcles doivent être éliminés, ils le seront.

M. LACAZE explique que Natura 2000 a permis de mettre en place un partenariat entre la CCVH et le Conservatoire des Espaces Naturels et que le travail engagé dans ce cadre est très intéressant.

M. CARCELLER remercie les personnes présentes pour leur participation active et leur donne rendez-vous fin 2015 pour le prochain comité de pilotage annuel.

Le Président du COPIL
Claude CARCELLER